



**Adhérent,
Vous êtes l'acteur et le
décideur de la vie de votre
organisation Professionnelle**



Lors de l'Assemblée Générale de 2023, les adhérents de la CAPEB Jura ont adopté une réforme de ses statuts pour permettre plus de collaboration et de co-construction avec les adhérents.¹

1

La CAPEB Jura est un lieu de respect, d'écoute, d'échanges, de débat, d'empathie, de collaboration et de co-construction. Chaque adhérent est appelé à être acteur des décisions de la CAPEB Jura par ses propositions, ses idées et sa participation aux différentes consultations.

2

Le Conseil d'Administration (CA) suit l'avis du vote des adhérents qui sont consultés pour chaque question syndicale si au moins 15 % des adhérents concernés ont voté et que le vote a obtenu 2/3 des voix. Si le CA décide de ne pas suivre l'avis des adhérents, il doit en faire une explication aux adhérents.

3

Le Président est désigné par un vote directement par les adhérents présents ou représentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut aussi révoquer le Président. La désignation comme la révocation sont encadrés par un processus précis.

4

Les sections professionnelles disposent d'un budget propre. Les commissions sont délibératives dans le cadre du budget et d'une mission qui est alloué lors de leur constitution. Les idées à porter sont définies par les adhérents.

5

Sur chaque territoire défini par le CA, les adhérents désignent un délégué local. Ce délégué local dispose d'un budget pour un ou deux apéritifs par an où sont invités tous les adhérents pour débattre de toutes les questions qui touchent les entreprises. Le délégué local fait remonter les points évoqués lors des réunions locales.

6

Pour tous les votes (à l'exception des votes concernant les personnes), le vote à bulletins secrets est supprimé car accepter des points de vue différents est dans l'ADN CAPEB Jura. Une décision pour être adoptée doit recueillir 66 % au lieu de 50 %. Cela oblige à une plus forte adhésion de tous, donc à plus de débats pour trouver un point d'accord.

¹ Il ne s'agit pas d'être « plus démocratique » car la CAPEB a toujours été démocratique. Le but est de mieux prendre en compte l'avis des adhérents, de mieux construire ensemble, de bâtir des projets où chaque adhérent sait que son avis sera écouté, de prendre une décision avec de plus larges majorités.